



CSA-SD-FS 35, 13 juin 2023

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD-FS,

En cette fin d'année et une fois plus, le Sgen Cfdt Bretagne dresse le bilan que les conditions de travail de nos collègues se détériorent et dégradent leur santé. A la lecture des fiches SST, les risques psychosociaux explosent, particulièrement dans le 1<sup>er</sup> degré. Les raisons en sont multiples, maintes fois évoquées lors des groupes de travail et instances précédentes mais les réponses insuffisantes sont loin d'enrayer cette forte augmentation.

Malgré cela, notre employeur est incapable d'assumer ses obligations légales en matière de surveillance et de suivi médical au travail de ses agents, y compris les plus fragiles d'entre eux et elles. Dans notre département, cela est particulièrement criant lorsqu'on voit le nombre de médecins des personnels.

Comment, dans ces conditions, l'employeur peut-il demander aux agents de travailler deux ans de plus alors qu'il est incapable de juger de leur état de santé et de leur aptitude au travail ?

Tous les indicateurs et enquêtes récentes sur la santé au travail des agents de l'éducation nationale montrent une fatigue et une usure professionnelle en fin de carrière... Mais aucun aménagement ni accompagnement ne sont prévus...

Et ce n'est pas le pacte enseignant qui va arranger les choses. Notre employeur nous propose des missions supplémentaires sans reconnaître notre travail réel. De plus, ce pacte va accroître les écarts de rémunération entre hommes et femmes et entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, ce contre quoi le Ministère est censé lutter...

Dans ce contexte, les annonces de fermetures ou de transferts des formations de lycée professionnel et l'annonce brutale et anxiogène pour l'ensemble des

agents de la voie professionnelle d'une refonte de la carte des formations contribuent à dégrader gravement leurs conditions d'exercice.

Les réorganisations du travail imposées par les réformes et menées au pas de charge, que ce soit en collège, en lycée général et technologique ou au lycée professionnel, annoncées sans aucune anticipation engendrent un mal-être au travail et donc un mal-être dans la vie des agents.

Ces situations impactant la santé des personnels exigent que l'employeur mette en œuvre des dispositifs d'accompagnement des transformations du travail et d'accompagnement RH adaptés et anticipés au-delà des déclarations d'intention ! Il est plus que temps de regarder ce qui est vraiment accompli par les agents et de prendre des mesures concrètes en conséquence.

Merci de votre attention.